
AU SOMMAIRE:

- FERMETURE DES MASSIFS FORESTIERS
- Rappel de l'interdiction estivale de stationner sur la place
- Rappel: ce soir réunion GEMAPI

La préfecture a classé ce jour les massifs forestiers "garrigues et pinèdes de l'est Héraultais ", dont fait partie le massif de Saint Guilhem, en "**risque très élevé**" ce qui interdit de fait l'accès à tout le massif, ainsi que tous les travaux pouvant être à l'origine d'un départ accidentel de feu (débroussaillage, travaux forestiers, travaux mécaniques agricoles etc. -> voir détail [arrêté du 18 mai 2026](#)).

[cartographie des zones concernées par les interdictions](#)

RAPPEL STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA PLACE DE LA LIBERTÉ

Rappel de l'arrêté 12-2024:

Le stationnement sur la place de la liberté est totalement interdit le jour de 9 heures à 20 heures du dernier samedi de juin au premier dimanche de septembre.

Merci pour votre collaboration

RAPPEL CE SOIR

Réunion publique concernant la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

RDV **mercredi 1er juillet à 18h** devant la mairie.

Nous nous déplacerons ensuite dans le cirque du bout du monde le long du Verdus.

A l'ordre du jour: **entretien du Verdus**

-> question des embâcles

Un représentant de la CCVH sera présent.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

